



Direction territoriale  
Rhône Saône

Direction de la  
Gestion Durable

Bureau exploitation  
Et sûreté de la  
navigation

A Lyon, le 26/01/2021

Madame la Directrice par intérim du Bureau d'Enquêtes  
sur les Accidents de Transport Terrestre  
Grande Arche – Paroi Sud  
92055 LA DEFENSE cedex

Objet : Enquête technique du BEA-TT suite à l'accident impliquant le bateau ARAMIS  
Affaire suivie par Guillaume Debien  
tél : 04 72 56 17 66 – email : besn.dgd.rhonesaone@vnf.fr



Madame la Directrice par intérim,

Par courrier daté du 15 janvier 2021, vous avez adressé à mes services le rapport réalisé par le BEA-TT concernant l'accident survenu le 28 septembre 2019 sur le Rhône, à Donzère dans la Drôme, ainsi qu'un addendum.

Nous avons pris connaissance de ces documents avec une attention toute particulière, et notamment les recommandations formulées. La recommandation R1 est adressée à VNF comme suit :  
« Faire évoluer la rédaction du RPP de manière à faire apparaître que la hauteur libre sous ouvrage de 6,30 m sur le Rhône peut correspondre à une situation courante et non pas seulement à l'approche d'une période de crue. »

Les RPP sont des arrêtés préfectoraux ayant valeur réglementaire. Ils fixent uniquement des valeurs limites, mais n'ont pas vocation à fournir aux usagers des conseils de navigation, ou des avertissements, d'autant que ces documents sont parfois mal connus des navigants.

Si la modification du RPP ne nous apparaît pas opportune, en revanche, il nous a semblé important de prendre en compte votre recommandation dans l'avis à la batellerie n°1 de la DTRS. Ce document est largement diffusé auprès des navigants, qui le consultent régulièrement. S'il n'a pas de valeur réglementaire, il est une aide à la navigation, et a vocation à donner toute information utile aux navigants pour préparer un trajet sur notre réseau.

Ainsi, en p.71 du document a été rajouté la mention :

« La hauteur libre sous ouvrage de 6,30m garantie réglementairement peut correspondre à une situation courante sur les biefs et non pas seulement à une situation de forts débits ou à l'approche des RNPC. ».

En plus de cette mention, ont été listés tous les ponts pour lesquels cette valeur en période normale peut se rapprocher de la valeur en RNPC.

Comme vous pourrez le constater, ces informations sont d'ores et déjà indiquées dans la version 2021 de l'avis à la batellerie n°1, mis à disposition du public sur notre site internet à l'adresse suivante : Avis à la batellerie n°1-2021 VNF Rhône Saône – VNF. Par ailleurs, les versions papier imprimées dans les prochains jours comprendront également ces informations.

2 rue de la quarantaine – 69321 Lyon cedex 05  
T. +33 (0)4 72 56 59 00 F. +33 (0)0 72 56 59 01 www.vnf.fr

Enfin ce point a été évoqué et développé en sous-commission sécurité le 26 janvier 2021 et intégré au relevé de décisions.

Voici les suites que VNF apporte à votre recommandation, et que je souhaitais porter à votre connaissance.

Veillez recevoir, Madame la Directrice par intérim, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by several loops and a final flourish.

Le directeur territorial adjoint  
Olivier Norotte